



REGLEMENT INTERIEUR DU PRIX SAMUEL PATY

Initié par l'APHG, le **Prix Samuel Paty** est l'occasion de travailler autour de principes et valeurs démocratiques au cœur de la construction intellectuelle et citoyenne des élèves. Il souhaite rendre hommage à notre collègue assassiné en octobre 2020, en mettant en avant le travail pédagogique élaboré en classe.

POUR QUI ET POURQUOI ?

Le Prix récompense la réalisation d'un projet de classe, afin de favoriser la coopération pédagogique, la réflexion collective, la démarche de questionnement et d'esprit critique. En permettant l'acquisition de la culture du jugement, ce travail donne l'occasion aux élèves de développer leur aptitude au discernement, à la réflexion, de confronter leurs arguments à ceux d'autrui, dans un pluralisme formateur de futurs citoyens éclairés.

Le Prix est ouvert aux classes de CM1-CM2, aux classes des collèges et aux classes des lycées, chacune concourant dans sa catégorie.

COMMENT ?

Le prix s'appuie sur l'article L 111-1 du Code de l'Éducation, selon lequel « *Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'École de faire partager aux élèves les valeurs de la République* », et sur le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture qui souligne que « *l'École a une responsabilité particulière dans la formation de l'élève en tant que personne et futur citoyen* ».

Dans le cadre des programmes, le projet peut être réalisé en EMC, en histoire, en HGGSP ou être interdisciplinaire, à la libre appréciation des professeurs.

Il peut s'inscrire dans le cadre de la classe, d'un EPI, du Parcours citoyen, d'un club citoyenneté, d'un atelier pédagogique spécifique.

Chaque projet correspond au travail d'une classe ou d'un demi-groupe (EMC par exemple) ou d'un groupe d'élèves.

Le projet réalisé n'est pas un projet d'établissement couvrant plusieurs classes ou un projet impliquant la totalité d'une école.

COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription s'effectue via l'adresse prixsamuelpaty@gmail.com

SOUS QUELLE FORME ?

Les formats attendus sont libres et multiples en fonction du projet choisi : par exemple

- la rédaction d'un plaidoyer lié au thème travaillé
- une production graphique (dessin, affiche, poster, fresque, BD, lapbook ...)
- une production multimédia (vidéo d'un échange autour des questions connectées au thème, court-métrage, capsule vidéo ou podcast (12 minutes maximum),
- l'utilisation d'une webradio, d'un blog, d'un site internet
- la création d'un Padlet, Genially ou Calameo
- la réalisation d'un journal numérique, d'un cahier multimédia
- la réalisation d'un jeu

Ils doivent toutefois pouvoir être consultables en ligne ou sous une version numérisée et transmis par voie électronique à l'adresse prixsamuelpaty@gmail.com

Une clé USB peut également être fournie.

Les professeurs inscrivant leur classe seront informés des modalités pratiques de restitution. Les établissements devront fournir une attestation globale d'autorisation de captation et de diffusion de l'image / de la voix des élèves.

QUAND ?

Les professeurs désirant participer doivent renvoyer la fiche d'inscription avant le 1^{er} décembre, et compléter la fiche de présentation du projet, afin d'éclairer le jury sur la démarche suivie.

Les travaux doivent être transmis pour la fin du mois d'avril de l'année scolaire.

Après délibération, les résultats seront annoncés avant la fin de l'année scolaire. Les lauréats seront prévenus en amont de la remise du Prix qui aura lieu à Paris au mois d'octobre suivant.

LES ATTENDUS ET LES CRITERES DE SELECTION

Les travaux seront évalués selon les critères suivants :

- Pertinence par rapport au thème
- Originalité de l'action ou du projet
- Qualités rédactionnelles
- Qualités visuelles

Pertinence par rapport au thème :

Le thème annuel est-il respecté ?

Quelles sources ont été utilisées pour le travail ?

Originalité de l'action ou du projet

Le projet est-il en lien avec le thème ?

Permet-il de développer l'aptitude à la réflexion critique, au discernement ?

Contribue-t-il à une collaboration entre les élèves ?

Dans le cas d'un EPI, quelle est la contribution de chacune des disciplines ?

Qualités rédactionnelles : contenu, profondeur de la réflexion menée

Quelle est la pertinence de la réflexion menée autour de la question proposée ?

Quels arguments sont proposés ?

Les valeurs et principes républicains sont-ils mis en œuvre ? Selon quelle logique ?

Qualités visuelles : illustrations, mise en page, procédés graphiques

Quelle mise en scène ou mise en page est proposée ?

Quelle est la pertinence de la ou des illustration(s) ? Le format choisi est-il adapté au sujet ?

Quelle qualité du son (éventuel) et des images ? L'ensemble est-il cohérent ?

LE JURY

Le Comité de pilotage se compose de professeurs en poste dans les différents niveaux de l'enseignement secondaire et supérieur et d'un membre de la famille de Samuel Paty.

Le Prix Samuel Paty est décerné par un jury présidé par Christophe Capuano.

Le jury désigne les meilleurs travaux dans chaque catégorie : un Premier prix ; un deuxième et un troisième prix.

Toutefois, selon la qualité des travaux, le jury se réserve le droit de ne décerner qu'un Premier prix par catégorie, ou deux.

Le jury peut également décerner une mention spéciale à un projet d'une qualité particulière.

RECOMPENSE

Premier Prix :

Visite d'un lieu emblématique de la démocratie républicaine (Assemblée Nationale/ Sénat) et visite du Panthéon.

Un ouvrage de référence pour le professeur encadrant la classe, ainsi qu'un abonnement d'un an à la revue *Historiens & Géographes*.

Un livre par élève.

L'APHG prend en charge le voyage et le séjour des classes lauréates du Premier Prix.

Pour les classes issues des collectivités d'outre-mer, le Premier Prix consiste en une dotation d'une tablette ou d'une liseuse par élève de la classe ou du groupe lauréat.

Deuxième et Troisième Prix

Un ouvrage de référence pour le professeur encadrant la classe, ainsi qu'un abonnement d'un an à la revue *Historiens & Géographes*.

Un livre par élève.

La participation au concours implique la cession des droits d'utilisation et de reproduction des travaux des élèves à l'APHG, ainsi que l'approbation de l'entièreté du présent règlement